



## Evabopol 196D

Version 1.2

Date de révision 2023-08-10

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 et au règlement (CE) n° 2020/878

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

##### Informations sur le produit

Nom du produit : Evabopol 196D  
 Matériel : 1129122, 1125534, 1125533, 1125532

##### No.-CENuméro d'enregistrement

| Nom Chimique                 | CAS-No.<br>EC-No.<br>Index No. | Legal Entity<br>Numéro d'enregistrement |
|------------------------------|--------------------------------|---|
| 2-Ethylhexyl mercaptoacetate | 7659-86-1<br>231-626-4         | 01-2119442696-30-XXXX                   |

#### 1.2

##### Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Relevant Identified Uses Supported : Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable  
 Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)  
 Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition.  
 Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants)  
 Opérations de calandrage  
 Transfert de substance ou mélange dans de petits récipients (chaîne de remplissage dédiée, y compris pesage)  
 Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion et pelletisation  
 Utilisé en tant que réactif de laboratoire  
 Préparations et composés à base de polymères

#### 1.3

##### Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Chevron Phillips Chemical Company LP  
 10001 Six Pines Drive

**Evabopol 196D**

Version 1.2

Date de révision 2023-08-10

The Woodlands, TX 77380

Local : Chevron Phillips Chemicals International N.V.  
Airport Plaza (Stockholm Building)  
Leonardo Da Vincilaan 19  
1831 Diegem  
Belgium

SDS Requests: (800) 852-5530  
Responsible Party: Product Safety Group  
Email:sds@cpchem.com

**1.4****Numéro d'appel d'urgence:****Santé:**

866.442.9628 (Amérique du Nord)

1.832.813.4984 (International)

**Transport:**

CHEMTREC 800.424.9300 ou 703.527.3887(international)

Asie : CHEMWATCH (+612 9186 1132) Chine : 0532 8388 9090

Mexique CHEMTREC 01-800-681-9531 (24h/24)

Amérique du Sud SOS-Cotec Au Brésil : 0800.111.767 Hors du Brésil : +55.19.3467.1600

Argentine : +(54)-1159839431

EUROPE : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Autriche : VIZ +43 1 406 43 43 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Belgique : 070 245 245 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Bulgarie : +359 2 9154 233

Croatie : +3851 2348 342 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Chypre : 1401

République tchèque : Centre d'information toxicologique +420 224 919 293, +420 224 915 402

Danemark : Centre antipoison danois (Giftlinjen) : +45 8212 1212

Estonie : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Finlande : 0800 147 111 09 471 977 (24 h sur 24)

France : Numéro ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Allemagne : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Grèce : (0030) 2107793777 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Hongrie : +36 80 201 199 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Islande : 543 2222 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Irlande : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

**Evabopol 196D**

Version 1.2

Date de révision 2023-08-10

Italie : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)  
 Lettonie : Service public de la protection civile et de la lutte contre les incendies, numéro de téléphone : 112. Clinique de toxicologie et de septicémie, centre d'information sur les intoxications et les médicaments, Hipokrāta 2, Riga, Lettonie, LV-1038, numéro de téléphone +371 67042473 (24 h sur 24)  
 Liechtenstein : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)  
 Lituanie : +370 (85) 2362052  
 Luxembourg : (+352) 8002 5500 (24 h sur 24, 7 j sur 7)  
 Malte : +356 2395 2000  
 Les Pays-Bas : NVIC : +31 (0)88 755 8000  
 Norvège : 22 59 13 00 (24 h sur 24, 7 j sur 7)  
 Pologne : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)  
 Portugal : Numéro de téléphone du CIAV : +351 800 250 250  
 Roumanie : +40213183606  
 Slovaquie : +421 2 5477 4166  
 Slovénie : Numéro de téléphone : 112  
 Espagne : Numéro national d'appel d'urgence du Centre antipoison espagnol : +34 91 562 04 20 (24 h sur 24, 7 j sur 7)  
 Suède : 112 - demandez le centre antipoison

Service responsable : Groupe Sécurité des produits et Toxicologie  
 Adresse e-mail : SDS@CPChem.com  
 Site Internet : www.CPChem.com

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1****Classification de la substance ou du mélange  
RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008**

|   |  |
|---|--|
| Toxicité aiguë, Catégorie 4   | H302:<br>Nocif en cas d'ingestion.   |
| Sensibilisation cutanée, Sous-catégorie 1B                            | H317:<br>Peut provoquer une allergie cutanée.  |
| Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique, Catégorie 1     | H400:<br>Très toxique pour les organismes aquatiques.  |
| Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 1 | H410:<br>Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

**2.2****Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

|                    |        |   |
|--------------------|--------|---|
| Mentions de danger | : H302 | Nocif en cas d'ingestion.   |
|                    | : H317 | Peut provoquer une allergie cutanée.  |
|                    | : H410 | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

|                      |                              |  |
|----------------------|------------------------------|--|
| Conseils de prudence | : <b>Prévention:</b><br>P261 | Éviter de respirer les poussières/ fumées/ |
|----------------------|------------------------------|--|

**Evabopol 196D**

Version 1.2

Date de révision 2023-08-10

|                      |  |
|----------------------|--|
| P264                 | gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.<br>Se laver la peau soigneusement après manipulation. |
| P273                 | Éviter le rejet dans l'environnement.  |
| P280                 | Porter des gants de protection.  |
| <b>Intervention:</b> |  |
| P333 + P313          | En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.                           |
| P391                 | Recueillir le produit répandu.   |

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- 7659-86-1 2-Ethylhexyl mercaptoacetate

**2.3****Autres dangers**

Résultats des évaluations PBT et vPvB : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Propriétés perturbant le système endocrinien : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.1 - 3.2****Substance or Mélange**

Synonymes : 2 -Ethyl Hexyl Thioglycolate  
2-EHTG

**Composants dangereux**

| Nom Chimique                 | CAS-No.<br>EC-No.<br>Index No. | Classification<br>(RÈGLEMENT (CE)<br>No 1272/2008)   | Concentration<br>[wt%] | Conc.<br>spécifiques<br>Limites, facteurs<br>M et<br>équipements<br>automatiques<br>d'essais |
|------------------------------|--------------------------------|--|------------------------|--|
| 2-Ethylhexyl mercaptoacetate | 7659-86-1<br>231-626-4         | Acute Tox. 4; H302<br>Skin Sens. 1B; H317<br>Aquatic Acute 1; H400<br>Aquatic Chronic 1;<br>H410 | 99,5 - 100             |  |

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

**Evabopol 196D**

Version 1.2

Date de révision 2023-08-10

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1****Description des premiers secours**

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
- En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution. Enlever les lentilles de contact. Protéger l'oeil intact. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé. Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés****Avis aux médecins**

- Symptômes : Donnée non disponible.
- Risques : Donnée non disponible.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

- Traitement : Donnée non disponible.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

Point d'éclair : 117,5 °C (117,5 °C)

Température d'auto-inflammabilité : 250 °C (250 °C)

**5.1****Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit.

**5.2****Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

**5.3****Conseils aux pompiers**

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

**Evabopol 196D**

Version 1.2

Date de révision 2023-08-10

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

Protection contre les incendies et les explosions : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1****Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

**6.2****Précautions pour la protection de l'environnement**

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

**6.3****Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

**6.4****Référence à d'autres rubriques**

Référence à d'autres rubriques : Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1****Précautions à prendre pour une manipulation sans danger  
Manipulation**

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales. Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

**7.2**

**Evabopol 196D**

Version 1.2

Date de révision 2023-08-10

**Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Stockage**

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.2****Contrôles de l'exposition  
Mesures d'ordre technique**

Ventilation adéquate pour maintenir les concentrations dans l'air sous les limites/règles d'exposition. Prendre en compte les dangers potentiels de ce produit (voir la section 2), les limites d'exposition applicables, les activités professionnelles et les autres substances présentes sur le lieu de travail pour concevoir des moyens mécaniques de contrôle et sélectionner l'équipement de protection personnelle. Si les systèmes de contrôle ou les pratiques de travail ne sont pas adéquats pour éviter une exposition à des niveaux nocifs de ce produit, l'équipement de protection personnelle indiqué ci-dessous est recommandé. L'utilisateur doit lire et comprendre toutes les instructions et limitations fournies avec l'équipement, étant donné qu'une protection est généralement fournie pour une durée déterminée ou dans certaines circonstances.

**Équipement de protection individuelle**

Protection respiratoire : Si la ventilation ou d'autres moyens techniques de contrôle ne sont pas adéquats pour maintenir une teneur en oxygène d'au moins 19,5 % par volume sous pression atmosphérique normale, il peut être approprié de porter un appareil de protection respiratoire à adduction d'air agréé par le NIOSH-USA.

Porter un appareil de protection respiratoire agréé par le NIOSH-USA est approprié si une exposition à des niveaux dangereux de matériaux en suspension dans l'air peut survenir, par exemple : Porter un appareil respiratoire à adduction d'air à pression positive peut être approprié s'il y a un risque de rejet non contrôlé, de formation d'aérosol, si les niveaux d'exposition ne sont pas connus ou dans d'autres circonstances où les appareils de protection respiratoire à adduction d'air filtré ne fourniraient pas une protection adéquate.

Protection des mains : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique.

**Evabopol 196D**

Version 1.2

Date de révision 2023-08-10

|                                   |   |
|-----------------------------------|---|
| Protection des yeux               | : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure. Lunettes de sécurité à protection intégrale.  |
| Protection de la peau et du corps | : Choisir une protection corporelle en relation avec le type, la concentration et les quantités de substances dangereuses, et les spécificités du poste de travail. Porter selon besoins: Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit. Chaussure protégeant contre les produits chimiques. |
| Mesures d'hygiène                 | : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.  |

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1****Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Aspect**

|                |                         |
|----------------|-------------------------|
| Forme          | : liquide               |
| État physique  | : liquide               |
| Couleur        | : incolore              |
| Odeur          | : caractéristique       |
| Seuil olfactif | : Donnée non disponible |

**Données de sécurité**

|                                       |  |
|---------------------------------------|--|
| Point d'éclair                        | : 117,5 °C (117,5 °C)  |
| Limite d'explosivité, inférieure      | : Non applicable   |
| Limite d'explosivité, supérieure      | : Non applicable   |
| Température d'auto-inflammabilité     | : 250 °C (250 °C)  |
| pH                                    | : Non applicable   |
| Point d'écoulement                    | : < 50 °C (< 50 °C)  |
| Point/intervalle d'ébullition         | : 242 - 259 °C (242 - 259 °C)  |
| Pression de vapeur                    | : 0,02 hPa<br>à 20 °C (20 °C)  |
| Densité                               | : 0,973 - 0,975 g/cm <sup>3</sup><br>à 20 °C (20 °C)<br>Méthode: DIN 51757 |
| Hydrosolubilité                       | : 4,73 mg/l<br>à 20 °C (20 °C)   |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau | : log Pow: 4,7<br>Méthode: OCDE Ligne directrice 117                       |

**9.2**



**Evabopol 196D**

Version 1.2

Date de révision 2023-08-10

**Autres informations**

Conductivité : Donnée non disponible

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1****Réactivité** : Stable dans les conditions recommandées de stockage.**10.2****Stabilité chimique** : Ce produit est considéré comme stable dans des conditions ambiantes normales et dans les conditions de température et de pression prévues pour la conservation et la manipulation.**10.3****Possibilité de réactions dangereuses****Réactions dangereuses** : Information supplémentaire: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.**10.4****Conditions à éviter** : Donnée non disponible.**10.6****Autres données** : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1****Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë par voie orale**2-Ethylhexyl mercaptoacetate : DL50: 303 mg/kg  
Espèce: RatDL50: < 500 mg/kg  
Espèce: Rat  
Méthode: OCDE ligne directrice 401**Toxicité aiguë par voie cutanée**2-Ethylhexyl mercaptoacetate : DL50: > 2.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402**Irritation de la peau**

2-Ethylhexyl mercaptoacetate : Irritant léger pour la peau

**Irritation des yeux**

**Evabopol 196D**

Version 1.2

Date de révision 2023-08-10

2-Ethylhexyl mercaptoacetate : Pas d'irritation des yeux

**Sensibilisation**

2-Ethylhexyl mercaptoacetate : Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B.

**Toxicité à dose répétée**

2-Ethylhexyl mercaptoacetate : Espèce: Rat  
Voie d'application: Oral(e)  
Durée d'exposition: 28 d  
NOEL: 173 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 407

**Génotoxicité in vitro**

2-Ethylhexyl mercaptoacetate : Type de Test: Test de Ames  
Méthode: OCDE ligne directrice 471  
Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro  
Méthode: OCDE ligne directrice 473  
Résultat: négatif

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères  
Méthode: OCDE ligne directrice 476  
Résultat: négatif

**Génotoxicité in vivo**

2-Ethylhexyl mercaptoacetate : Type de Test: Test des micronoyaux  
Méthode: OCDE ligne directrice 474  
Résultat: négatif

**Toxicité pour la reproduction**

2-Ethylhexyl mercaptoacetate : Espèce: Rat  
Voie d'application: Oral(e)  
Méthode: Ligne directrice 421 de l'OCDE  
NOAEL Parent: 50 mg/kg

**11.2****Informations sur les autres dangers****Evabopol 196D**

**Information supplémentaire** : Donnée non disponible.

Propriétés perturbant le système endocrinien

: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

**Evabopol 196D**

Version 1.2

Date de révision 2023-08-10

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1****Toxicité****Toxicité pour les poissons**

2-Ethylhexyl mercaptoacetate : CL50: 0,23 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)  
Méthode: OCDE ligne directrice 203

**Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques**

2-Ethylhexyl mercaptoacetate : CE50: 0,38 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)  
Méthode: DIN 38412

**Toxicité pour les algues**

2-Ethylhexyl mercaptoacetate : CE50: 0,41 mg/l  
Espèce: Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

**Toxicité pour les bactéries**

2-Ethylhexyl mercaptoacetate : EC20: > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 3 h  
Taux de croissance  
Espèce: boue activée  
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

**12.2****Persistance et dégradabilité****Biodégradabilité**

2-Ethylhexyl mercaptoacetate : Résultat: Facilement biodégradable.  
82 %  
Méthode: OCDE ligne directrice 301F

**12.3****Potentiel de bioaccumulation****Bioaccumulation**

2-Ethylhexyl mercaptoacetate : Facteur de bioconcentration (FBC): 895  
Méthode: Données modélisées QSAR  
En raison du coefficient de distribution n-octanol/eau, l'accumulation dans les organismes est possible.

**12.4****Mobilité dans le sol**

**Evabopol 196D**

Version 1.2

Date de révision 2023-08-10

**Mobilité**

2-Ethylhexyl mercaptoacetate : Légèrement mobile dans les sols

**12.5****Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Résultats de l'évaluation PBT : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

**12.6****Propriétés perturbant le système endocrinien**

Propriétés perturbant le système endocrinien : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

**12.7****Autres effets néfastes**

Information écologique supplémentaire : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**12.8****Additional Information****Évaluation Ecotoxicologique**

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique

2-Ethylhexyl mercaptoacetate : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

2-Ethylhexyl mercaptoacetate : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1****Méthodes de traitement des déchets**

Les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité (FDS) ne se rapportent qu'au produit tel qu'il est expédié.

Utiliser ce matériau conformément à l'usage pour lequel il est destiné ou le recycler si possible. S'il doit être éliminé, il est possible que ce matériau entre dans la catégorie des déchets dangereux dont les critères ont été définis par l'agence EPA (États-Unis) en vertu de la loi RCRA codifiée (40 CFR 261) ou d'autres réglementations des États ou locales. Pour le savoir, il peut être nécessaire de mesurer certaines propriétés physiques et d'analyser certains composants réglementés. Si ce matériau est considéré comme un déchet dangereux, la loi fédérale (États-Unis) exige que son élimination ait lieu dans un établissement habilité à effectuer ce type de traitement.

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol. Ne pas contaminer les étangs, les voies

**Evabopol 196D**

Version 1.2

Date de révision 2023-08-10

navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés. Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes. Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****14.1 - 14.7****Informations relatives au transport**

**Les descriptions d'expédition indiquées ici concernent le transport en vrac uniquement et ne s'appliquent pas au transport des colis non-vrac (voir la définition réglementaire).**

Consulter la réglementation sur les marchandises dangereuses relative aux méthodes et aux quantités spécifiques nationales ou internationales pour obtenir une description supplémentaire (p. ex. : nom ou noms techniques, etc.). Par conséquent, il est possible que les informations décrites ici ne soient pas toujours en accord avec la description relative à l'expédition avec connaissance pour le matériau. Le point d'éclair du matériau peut varier légèrement entre la fiche de données de sécurité et le connaissance.

**DOT US (DÉPARTEMENT DES TRANSPORTS DES ÉTATS-UNIS)**

TRANSPORT NON RÉGLEMENTÉ PAR CETTE AGENCE AU TITRE DES MATÉRIAUX DANGEREUX OU DES MARCHANDISES DANGEREUSES.

**IMO / IMDG (CODE MARITIME INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES)**

UN3082, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S., (2-ETHYLHEXYL MERCAPTOACETATE), 9, III, (117,5 °C c.c.), POLLUANT MARIN, (2-ETHYLHEXYL MERCAPTOACETATE)

**IATA (ASSOCIATION DU TRANSPORT AÉRIEN INTERNATIONAL)**

UN3082, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S., (2-ETHYLHEXYL MERCAPTOACETATE), 9, III

**ADR (ACCORD EUROPÉEN RELATIF AU TRANSPORT INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES PAR ROUTE)**

UN3082, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S., (2-ETHYLHEXYL MERCAPTOACETATE), 9, III, (-)

**RID (RÈGLEMENTS CONCERNANT LE TRANSPORT INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES (EUROPE))**

90, UN3082, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S., (2-ETHYLHEXYL MERCAPTOACETATE), 9, III

**ADN (ACCORD EUROPÉEN RELATIF AU TRANSPORT INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES PAR VOIES DE NAVIGATION INTÉRIEURES)**

UN3082, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S., (2-ETHYLHEXYL MERCAPTOACETATE), 9, III

**Evabopol 196D**

Version 1.2

Date de révision 2023-08-10

**Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI****RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1****Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Législation nationale**

Règlement de la Commission européenne (UE) 2020/878 du 18 juin 2020 constituant un amendement au règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances chimiques (REACH)

**15.2****Évaluation de la sécurité chimique**

**Composants** : mercaptoacétate de 2-éthylhexyle Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance. 231-626-4

**Réglementation relative aux dangers liés aux accidents majeurs (Réglementation relative aux Installations Classées)** : ZEU\_SEVES3 Mise à jour: DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT E1  
Quantité 1: 100 t  
Quantité 2: 200 t

**État actuel de notification**

Europe REACH : Ce produit est en totale conformité avec la réglementation REACH 1907/2006/CE.

Suisse CH INV : Listé ou en conformité avec l'inventaire

États-Unis d'Amérique (USA) TSCA : Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)

Canada DSL : Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

Divers AICS : Listé ou en conformité avec l'inventaire

Nouvelle-Zélande NZIoC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

Japon ENCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire

Corée KECI : Une ou plusieurs substances de ce produit n'ont pas été enregistrées, ni notifiées pour être enregistrées, ni exemptées d'enregistrement par CPChem, conformément à la réglementation K-REACH. L'importation ou la fabrication de ce produit reste autorisée à condition que l'importateur officiel coréen en ait lui-même notifié la substance.

Philippines PICCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire

Chine IECSC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

Taiwan TCSI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

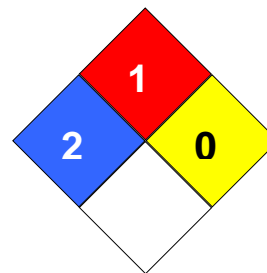
**Evabopol 196D**

Version 1.2

Date de révision 2023-08-10

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

**NFPA Classification** : Danger pour la santé: 2  
Risque d'incendie: 1  
Danger de réactivité: 0

**Information supplémentaire**

Les modifications significatives par rapport à l'ancienne version sont mises en évidence dans la marge. Cette version remplace toutes les anciennes versions.

Les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité (FDS) ne se rapportent qu'au produit tel qu'il est expédié.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

**signification des abréviations et acronymes utilisés**

|       |   |       |   |
|-------|---|-------|---|
| ACGIH | American Conference of Government                         | LD50  | Dose létale 50 %  |
| AIIC  | Inventaire australien des produits chimiques industriels  | LOAEL | Lowest Observed Adverse Effect Level – Dose minimale ayant un effet indésirable observé                                       |
| DSL   | Liste canadienne intérieure des substances                | NFPA  | National Fire Protection Agency – Association nationale pour la protection contre l'incendie                                  |
| NDSL  | Liste canadienne extérieure des substances                | NIOSH | National Institute of Safety & Health - Institut national pour les questions de santé et de sécurité au travail               |
| CNS   | Système nerveux central                                   | NTP   | National Toxicology Program – Programme américain de toxicologie  |
| CAS   | Chemical Abstract Service Number – Numéro de registre CAS | NZIoC | New Zealand Inventory of Chemicals – Inventaire néo-zélandais des substances chimiques  |
| EC50  | Concentration effective (médiane)                         | NOAEL | No Observable Adverse Effect Level – Dose sans effet indésirable observé  |
| EC50  | Concentration effective 50 %                              | NOEC  | No Observed Effect Concentration – Concentration sans effet observable  |
| EGEST | Outil de scénario d'exposition générique de l'EOSCA       | OSHA  | Occupational Safety & Health Administration - Organisme administratif chargé des questions de santé et de sécurité au travail |
| EOSCA | European Oilfield Specialty                               | PEL   | Permissible Exposure Limit –  |

**Evabopol 196D**

Version 1.2

Date de révision 2023-08-10

|        |   |       |   |
|--------|---|-------|---|
|        | Chemicals Association<br>(Association européenne des produits chimiques pétrolières spéciaux)                                   |       | Limite d'exposition permise   |
| EINECS | European Inventory of Existing Chemical Substances – Inventaire européen des substances chimiques existantes                    | PICCS | Philippines Inventory of Commercial Chemical Substances – Inventaire philippin des substances chimiques commerciales  |
| MAK    | Germany Maximum Concentration Values – Valeurs de concentration maximum en Allemagne  | PRNT  | Presumed Not Toxic – Prémsumé non toxique   |
| GHS    | Système général harmonisé   | RCRA  | Resource Conservation Recovery Act – Loi sur la récupération et la conservation des ressources  |
| >=     | Supérieur ou égal à   | STEL  | Limite d'exposition à court terme   |
| IC50   | Concentration inhibitrice 50  | SARA  | Superfund Amendments and Reauthorization Act – Loi sur les amendements et les nouvelles autorisations concernant le Superfonds  |
| IARC   | International Agency for Research on Cancer – Centre international de recherche sur le cancer                                   | TLV   | Threshold Limit Value – Valeur de seuil limite  |
| IECSC  | Inventory of Existing Chemical Substances in China – Inventaire des substances chimiques existantes en Chine                    | TWA   | Moyenne pondérée dans le temps  |
| ENCS   | Japan, Inventory of Existing and New Chemical Substances – Inventaire japonais des substances chimiques existantes et nouvelles | TSCA  | Toxic Substance Control Act – Loi sur le contrôle des substances toxiques   |
| KECI   | Korea, Existing Chemical Inventory – Inventaire coréen des substances chimiques existantes                                      | UVCB  | Unknown or Variable Composition, Complex Reaction Products, and Biological Materials – Produits de réactions complexes et matières biologiques à composition inconnue ou variable |
| <=     | Inférieur ou égal à   | WHMIS | Workplace Hazardous Materials Information System – Système d'information sur les matériaux dangereux rencontrés sur les lieux de travail  |
| LC50   | Concentration létale 50 %   | ATE   | Estimation de la toxicité aiguë   |

**Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.**

|      |   |
|------|---|
| H302 | Nocif en cas d'ingestion.   |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée.  |
| H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques.  |
| H410 | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |